



COMMISSION FUTSAL

Procès-Verbal n° 16

Réunion Plénière du :	Mardi 13 Février 2024
Président :	M. Patrick FAUTRAD
Secrétaire :	Mme Béatrice MONNIER
Présents :	MM. Stéphane EHLE – Franck LE CAER – Grégory HANNOT
Excusés :	MM. Christophe JOLY - Jean Charles PRUVOST

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la Commission d'Appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier et des feuilles de match*

- *Informations Coupes du Var Jeunes*

QUESTIONS DIVERSES

- La Commission a fait le point sur le championnat en vue de la saison prochaine.

INFORMATION COUPE DU VAR JEUNES FUTSAL

1/ Le 1^{er} Tour de la Coupe du Var U15 Futsal se déroulera sous forme de Brassage (formule championnat). Il se déroulera le 24.02.2024 de 13h à 18h00 au gymnase de Ste Musse.

2/ Le calendrier est en ligne sur le site du District du Var et le règlement de celui-ci sera envoyé aux clubs.

3/ Concernant la Coupe du Var U18 Futsal, à la demande de nos clubs, la Commission valide celle-ci en accord avec le Comité de Direction.

Celle-ci se déroulera sur le même principe que la Coupe du Var U15 Futsal à savoir :

- Brassage (formule championnat)

Le 1^{er} Tour se déroulera le 2 mars 2024.

Le calendrier sera mis rapidement en ligne sur le site du District et le règlement sera envoyé aux clubs.



District du Var de Football



*Prochaine réunion
Mardi 20 Février 2024*

Le Président : Patrick FAUTRAD
La Secrétaire : Béatrice MONNIER